

Association Le Soleil se Lève à  
l'Est

# Compte rendu d'Assemblée Générale du 22 novembre 2014

## **1 CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE**

---

La réunion débute à 17h15.

17 membres présents, dont les 3 membres du bureau.

7 pouvoirs présentés, mais seulement 5 sont validés.

Le total des voix des membres présents et représentés s'élève donc à 22.

## **2 RAPPORT MORAL**

---

Le rapport moral joint est lu et soumis aux votes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

## **3 RAPPORT FINANCIER**

---

2 membres vérifient l'ensemble des factures et effectue un pointage sur le document de suivi de la comptabilité. Ils certifient par leur signature leur régularité.

Des investissements ont été faits (notamment une machine à café expresso) et ceux-ci pourront permettre quelques revenus lors d'événements futurs.

Le solde de l'association au 31 Aout est de + 289,69 €.

Puis le rapport financier joint est lu et soumis aux votes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

## **4 FIXATION DU MONTANT DES COTISATIONS**

---

Il est rappelé certaines règles concernant les cotisations :

Le bureau a considéré que, même si la première année d'exercice a commencé un premier janvier, il est logique par rapport aux cycles des formation de langues, notamment pour des enfants, que les années d'exercice commencent le 1<sup>er</sup> septembre et se terminent le 31 Août.

Quelle que soit sa date de cotisation, un nouvel adhérent en cours d'exercice doit payer une cotisation pleine.

N'est considéré comme membre pouvant voter à l'Assemblée Générale suivant la fin d'un exercice, que les personnes à jour de cotisation au 31 Août.

Le premier exercice est donc plus court qu'une année et les cotisations pour ce 1<sup>er</sup> exercice ont été fixées à 5 € par enfant, 10 € par adulte et 25 € par famille, quel qu'en soit le nombre d'enfants.

Le bureau propose de reconduire les mêmes montants de cotisations pour l'année 2014-2015.

Cette proposition est soumise aux votes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

Le bureau fait remarquer que le coût par mois des cotisations du 1<sup>er</sup> exercice, légèrement plus élevé que pour l'exercice 2014-2015, doit être considéré comme une aide des membres au démarrage de l'association.

## **5 RENOUELEMENT DU BUREAU**

---

Un tirage au sort est effectué pour définir le membre du bureau sortant. Il s'agit de Philippe BOUL.

Aucun candidat au remplacement du membre sortant ne s'est manifesté à la date limite des candidatures fixée au mardi 18/11/2014 à 23h59,

Philippe BOUL se déclare candidat et le bureau soumet cette proposition au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

## **6 QUESTIONS DIVERSES**

---

Un membre demande pourquoi le bureau est constitué d'une personne venant de l'extérieur du groupement d'amis à la base de l'association. Philippe BOUL explique qu'après avoir sollicité différentes personnes de ce groupement d'amis, aucune ne s'est portée volontaire pour faire partie du bureau. M. Guy SAUER, membre de l'association tout comme son épouse russophone, a quant à lui répondu favorablement à son invitation, et a notamment créé le site web de l'association. Il déclare s'être impliqué dans le bureau pour aider à la création de l'association et qu'il laissera volontiers la place à un autre membre de ce groupement d'amis « historique » si l'un d'entre eux se manifeste lors d'une prochaine assemblée générale.

Il n'y a pas d'autres questions et la séance est levée à 18h53.

Le Secrétaire

Guy SAUER

